

COMINVEST

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

**Siège social : 745 Voie de la Chapelle ZI de Bordebasse 31800 ST GAUDENS
501 122 972 RCS TOULOUSE**

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2024</p>

L'an 2024,
Le 28 juin,
A 21 heures,

Monsieur Stéphane JANSON, Associé unique et Président de la Société COMINVEST,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la modification de l'identité d'un Dirigeant,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Stéphane JANSON, associé unique, décide de transférer le siège social du 745 Voie de la Chapelle ZI de Bordebasse 31800 ST GAUDENS au 345 Route des Carrières 64310 ASCAIN à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL.*

Le siège social est fixé : 345 Route des Carrières 64310 ASCAIN. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte du changement de l'identité de Madame Mélanie THOMAS-JANSON née THOMAS, Directrice générale de la Société, suite à son mariage avec Monsieur Stéphane JANSON en date du 29 octobre 2021.

5

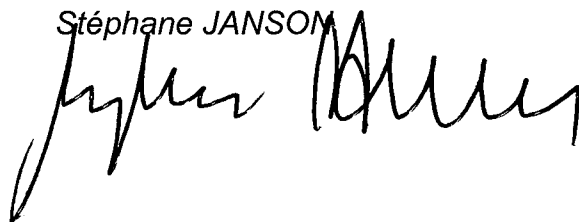
TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Stéphane JANSOM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane JANSOM', written in a cursive style.